

## **LE SORT DES EXCÉDENTS CAMIEG EN DÉBAT AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE**

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni le 10 novembre pour examiner deux projets de texte concernant notre régime complémentaire :

- Un projet de décret portant sur les taux de cotisation.
- Un projet d'arrêté portant sur les prestations.

Ce débat intervient dans un contexte où le gouvernement, qui fixe par texte réglementaire, le niveau des cotisations et des prestations, a laissé depuis 2014 s'accumuler des excédents sur notre régime de 430 Millions d'euros sur 2020.

Un régime de sécurité sociale n'a évidemment pas vocation à être excédentaire, mais **le gouvernement a refusé obstinément depuis six ans que ces excédents soient redistribués aux cotisants** sous forme de baisse de cotisations et d'amélioration des prestations.

### **UN NOUVEAU PRÉLÈVEMENT D'UNE AMPLEUR INACCEPTABLE !**

Et là, les mêmes causes ont évidemment produit les mêmes effets.

En 2014, le Gouvernement avait prélevé 175,9 millions d'euros sur la section des actifs.

Cette fois, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 prévoit un nouveau prélèvement de 175 millions (40 sur les actifs et 135 sur la section des retraités).

**Ce qui porte le total à 350,9 millions en six ans, tout cela sur le salaire différé des gaziers et électriciens.**

Lors de cette séance, FO a vivement dénoncé ce vol manifeste par le Gouvernement (voir la déclaration ci-jointe).

Nous avons en particulier dénoncé la manœuvre du Gouvernement visant à laisser s'accumuler les excédents pour mieux ensuite les ponctionner. Car ces excédents comptent pour l'appréciation des déficits publics au sens du Traité de Maastricht.

Quant à l'argument selon lequel ce prélèvement serait la contrepartie du fait que le régime général a pris à sa charge pendant la crise sanitaire des dépenses relevant normalement de la CAMIEG, il ne résiste pas à l'épreuve des faits. En effet, **la CAMIEG a certes versé 30 millions de prestations en moins par rapport à l'année dernière, mais le prélèvement est lui de 175 millions d'euros. Cherchez l'erreur !**



## UN PROJET DE DÉCRET SUR LES COTISATIONS QUI FRAGILISE NOTRE RÉGIME ET QUI NE GARANTIT PAS L'ABSENCE DE NOUVEAUX PRÉLÈVEMENTS

Face à ce prélèvement massif, le Ministère a d'abord mis en avant un projet de décret baissant les cotisations :

- Pour 2021 et 2022, la cotisation des actifs baissera au 1<sup>er</sup> janvier de 0,72 % à 0,54 % et la cotisation de solidarité versée à la section des inactifs passera de 1,39 % à 1,15 %. Quant à la cotisation des inactifs, elle passera de 2,36 % à 2,01 %.
- À partir de 2023, la cotisation des actifs repassera à 0,68 %, la cotisation de solidarité restera à 1,15 % tandis que la cotisation des inactifs remontera à 2,25 %.

Par ailleurs, un dispositif de « pilotage financier » des réserves est institué en cas de déficit du régime.

Pour FO, même si nous revendiquons de longue date une baisse des cotisations pour les actifs et les inactifs couplée à une amélioration des prestations, nous sommes en désaccord avec deux points majeurs :

- Le choix d'utiliser la baisse de la cotisation de solidarité entre actifs et inactifs sur laquelle il ne sera plus jamais possible de revenir, **fragilise grandement l'équilibre futur de la section des inactifs, mais aussi la CAMIEG dans son ensemble.**
- Les modalités du pilotage financier proposé ne prévoient que la situation où il y aurait un risque de déficit, mais en aucun cas l'hypothèse d'un nouvel excédent.

Or, on se souvient qu'en 2014, le Ministère avait fait aussi de belles projections en assurant qu'il n'y aurait plus de nouveau prélèvement, car il ne devait plus y avoir d'excédents. Maintenant, il ne prévoit un pilotage financier du régime qu'en cas de déficit. Au moins, c'est clair . . .

Face à cela, FO est intervenue en séance pour dénoncer le fait que **rien dans le décret n'interdisait de futurs prélèvements**. Le Ministère nous a demandé de lui faire confiance alors qu'il a démontré combien il avait trompé les personnels ces dernières années avec ses projections inexactes doublées déjà d'un refus d'augmenter les prestations et de baisser les cotisations . . .

**Alors oui, à FO nous avons pris nos responsabilités.**

Face à un texte qui met en danger la Section des Inactifs et au-delà la CAMIEG dans son ensemble,  
face à un texte qui n'interdit en rien à l'avenir de nouveaux prélèvements confiscatoires,  
**nous avons été les seuls à voter CONTRE** ce décret qui s'inscrit dans un « package » injuste.

**La solidarité OUI, la spoliation NON !**

## UN PROJET D'ARRÊTÉ SUR LES PRESTATIONS QUI RESTE INSUFFISANT

Dans le fameux « package » du Ministère fondé sur le triptyque prélèvement, cotisations et prestations, des améliorations timides ont été arrachées lors des discussions avec la tutelle sur ce dernier point. Mais elles ne concernent que l'optique et elles sont limitées.

Pourtant, **FO avait fait de nombreuses propositions** concernant en particulier :

- la prise en charge des **consultations de psychologues sur prescription médicale,**
- l'augmentation du taux de **prise en charge par le régime complémentaire des honoraires médicaux,**
- la participation de notre régime complémentaire aux **médicaments sur prescription médicale non pris en charge par la part des régimes obligatoires.**

Bien que l'amélioration reste modeste puisqu'elle ne « coûte » que 4,3 millions d'euros par an, FO a voté cette amélioration tout en regrettant vivement son caractère a minima.

**Alors que le Gouvernement avait, à juste titre salué les gaziers et électriciens pour leur contribution au fonctionnement du pays durant la crise sanitaire, la réponse qu'il vient de faire sur l'utilisation des excédents CAMIEG est un bel exemple de son double langage !**

**AGIR, NE PAS SUBIR !**

**[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)**